



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



Informations pratiques 2026 – 2027



Au Bois de
Quat'Sous

Nursérie - Crèche - UAPE

Renseignements et inscriptions

Coordination pour les structures d'accueil
Case postale 1
1934 Le Châble VS

027 564 66 88
enfance@valdebagnes.ch

Sur rendez-vous

*Conseillère communale
Directeur opérationnel
Coordinatrice structures d'accueil
Responsable de structure*

*Anne-Michèle Lack
Matthieu Moulin
Sabrina Pralong
Aline Deslarzes*

Au Bois de Quat'sous

Nursérie, Crèche & UAPE
Route de Mauvoisin 105
1947 Versegères

027 564 66 33
boisdequatsous@valdebagnes.ch

INFORMATIONS GENERALES

Fermetures annuelles

Lors des fermetures annuelles, il est possible d'inscrire son enfant dans une autre structure d'accueil en crèche ou en UAPE, selon son contrat de base et pour autant qu'il reste des disponibilités. Cette demande doit être adressée au plus tard 24 jours ouvrables avant la fermeture, par e-mail à la responsable de votre structure.

Automne 2026 : 19.10.2026 au 23.10.2026 (1 semaine)

Été 2027 : 05.07.2027 au 16.07.2027 (2 semaines)

Jours fériés 2025/2026 :

8 décembre 2026	<i>Immaculée conception</i>
24-25 décembre 2026	<i>Noël</i>
31 déc et 1 ^{er} janvier 2027	<i>St Sylvestre</i>
19 mars 2027	<i>St Joseph</i>
26-29 mars 2027	<i>Pâques</i>
6-7 mai 2027	<i>Ascension</i>
17 mai 2027	<i>Lundi de Pentecôte</i>
27 mai 2027	<i>Fête Dieu</i>

À qui s'adresser ?

- Inscription, vacances, absence, résiliation contrat :
 - Via MonPortail (conformément au règlement en vigueur).
- Modifications de contrat :
 - Service de la coordination des structures d'accueil : enfance@valdebagnes.ch
- Dépannages :
 - Structure d'accueil (par mail à boisdequatsous@valdebagnes.ch)
- Règlement, attestation d'activité lucrative et attestation fiscale :
 - Via MonPortail sous « Téléchargements »

Couches

Les couches pingos sont fournies par la structure. Le paquet est facturé au prix coûtant.

Habillement – Objets personnels

Nous nous rendons régulièrement à l'extérieur. Il est donc indispensable que votre enfant soit habillé de manière adéquate selon les températures, le temps et la saison. Il n'y a pas de mauvais temps, juste un équipement inadéquat.

Par mesure de sécurité, les bijoux et les petits objets sont interdits afin d'éviter tout risque de suffocation. **Les jouets personnels sont interdits.**

En cas de perte, il est judicieux d'écrire le nom et prénom de l'enfant sur ses effets personnels. La structure d'accueil décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Maladie

L'enfant malade qui a besoin d'une surveillance accrue ou de soin spécifique n'est pas admis en structure. Le retour de l'enfant après une maladie nécessite qu'il soit apte à suivre le rythme de la collectivité.

Seuls les médicaments dûment datés et étiquetés par la pharmacie au nom de l'enfant et avec la posologie exacte sont acceptés.

Tiques

Afin d'éviter les piqûres de tiques, nous vous recommandons les mesures préventives suivantes : portez des vêtements longs et de couleurs claires, des chaussures fermées et tous les soirs examinez le corps de votre enfant.

Contrat irrégulier

En crèche et en UAPE les parents ont un délai de 15 jour ouvrable pour déduire un jour par semaine via MonPortail. Passé ce délai, il sera considéré comme un jour excusé standard.

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Toutes les personnes doivent être inscrites sur MonPortail et être munies d'une carte d'identité.

HORAIRES NURSERIE & CRECHE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 18h45.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	12h30-13h00	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 9h (hors délais, repas et collations sont aussi facturés). Le jour de présence ne peut pas être remplacé par un autre jour. Selon le nombre de place, nous prenons des enfants en « occasionnel », par mail à boisdequatsous@valdebagnes.ch.

Vacances

En crèche, 30 jours de vacances non facturés par enfant et par année, au prorata temporis, sont à disposition, en plus des 3 semaines de fermeture de la structure. Pour les utiliser les parents doivent les inscrire via MonPortail, au plus tard 10 jours ouvrables avant la date désirée.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



HORAIRES UAPE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 18h45.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	13h00-13h30	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 9h (hors délais, repas et collations sont aussi facturés). Le jour de présence ne peut pas être remplacé par un autre jour. Selon le nombre de place, nous prenons des enfants en « occasionnel », par mail à boisdequatsous@valdebagnes.ch).

Si un enfant manque à l'appel et que les parents sont injoignables, nous contactons la police.

Vacances scolaires

En UAPE, les inscriptions pour les vacances scolaires doivent se faire via MonPortail au plus tard 24 jours ouvrables avant le début de la période désirée. Toute fréquentation vacances réservée et acceptée sera débitée.

Nous utilisons la Méthode de Préoccupation Partagée pour lutter contre le harcèlement à l'école ou à l'UAPE (MPP). Si vous avez un souci n'hésitez pas à nous en parler.

SOLUTION DE GARDE EN CAS DE MALADIE

Garde d'enfants malades de la Croix Rouge

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et ne savent pas à qui confier leur enfant en cas de maladie ou d'accident. La garde se rend au domicile au plus tard dans les 4 heures suivant l'appel. Prix : CHF 12.-/h.

Contact

027 324 47 88 www.croix-rouge-valais.ch